

## SPECTATEURS, ABONNÉS, PASSIONNÉS, SOUTENEZ LA MAISON DE LA DANSE AUTREMENT !

La Maison de la Danse souhaite réunir autour d'elle un cercle de donateurs engagés qui lui permette de contribuer à son rayonnement et de développer de nouveaux projets artistiques singuliers.

**Devenez donateur !**

Votre contribution permettra à la Maison de la Danse de s'affirmer toujours plus comme un lieu d'excellence artistique accessible à tous. Vous pouvez choisir de donner à la Maison de la Danse dans son engagement auprès des artistes ou de soutenir l'un de ses projets.

Chaque don compte, peu importe le montant ou la durée de votre engagement.

Pour plus d'informations sur les projets à soutenir : [www.maisondeladanse.com](http://www.maisondeladanse.com)

*Votre don, d'un montant libre et éligible au dispositif du mécénat individuel, vous donne droit à une réduction d'impôt égale à 66% de son montant (dans la limite de 20% du revenu imposable). Sur la base d'un don de 100 €, la Maison de la Danse est en mesure d'émettre un reçu fiscal vous permettant de déduire 66 € de vos impôts.*



Bulletin à retourner ou à déposer à la Maison de la Danse - 8, avenue Jean Mermoz 69008 Lyon ou par e-mail à [a.grandserre@maisondeladanse.com](mailto:a.grandserre@maisondeladanse.com)

Madame     Monsieur     Je suis abonné.e

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Tél. personnel \_\_\_\_\_

- Je souhaite soutenir la Maison de la Danse  
 Je donne pour la Maison Citoyenne et toutes les actions de médiation  
 Je donne pour Numeridanse, la plateforme multimédia de la danse  
 Je donne pour l'aide à la création chorégraphique

Montant du don (montant libre) : \_\_\_\_\_ €

(À partir de 1000€ de don, votre engagement peut faire l'objet de remerciements spécifiques : mentions sur nos supports de communication, accueil personnalisé aux spectacles...)

Je donne une fois                      OU                       Je donne tous les mois  
(possibilité de prélèvement avec les informations bancaires)

- Règlement par chèque, à l'ordre de : La Maison de la Danse  
 Règlement par virement bancaire : RIB joint. Lors du virement, indiquer la mention « Donation Maison de la Danse »  
 Règlement par prélèvement bancaire - dans le cas de dons mensuel

Je souhaite recevoir un reçu fiscal                       Je ne souhaite pas recevoir de reçu fiscal

### CONTACT

**Alice Grandserre**

Responsable mécénat et développement

[a.grandserre@maisondeladanse.com](mailto:a.grandserre@maisondeladanse.com)

Tél. 04 72 78 18 18

Date \_\_\_\_/\_\_\_\_/2020

Signature

